



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 8 octobre 2025

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 19-2025 Reconstruction de la station d'épuration de Pully

Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL »

Transfert des fonds de réserve et rénovation de la station d'épuration pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00

Le Conseil communal de Pully,

- vu le préavis municipal N° 19-2025 du 20 août 2025,
 - vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales,
 - vu le préavis de la Commission des finances,
 - vu le refus de l'article 4 par le Conseil communal
- « d'adopter l'annexe II-A afin de confier à l'AGEEL les missions secondaires d'exploiter et entretenir le réseau d'assainissement ainsi que de sensibiliser et éduquer le public aux enjeux liés à l'eau, à l'environnement et à la durabilité »,

décide

1. de créer une association entre les Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne dans le but de financer, construire et exploiter la future STEP ;
2. d'adopter à cette fin les statuts de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL) tels que présentés ;
3. d'autoriser le transfert des fonds de réserve et de rénovation de la station d'épuration de Pully en faveur de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL) pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00, montant à prélever en totalité ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

5. de nommer deux délégués et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association conformément aux statuts.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président



Patrick DU BOIS



La secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 8 octobre 2025